

Le Permis de Former Initial

Le Permis de Former :

Afin d'encadrer et d'intégrer correctement un stagiaire ou un apprenti, il est indispensable de maîtriser les étapes de la progression pédagogique, comment fixer un objectif et donner du feedback.



Objectifs

- Savoir accueillir et intégrer un « apprenant », lui transmettre son savoir et évaluer sa progression
- Evaluer les compétences en milieu de travail
- Connaître l'environnement juridique de l'alternance

Bloc de compétences

Bloc 1 : Informer sur l'alternance et son cadre CHR (4 heures)

Ce module vise à poser les bases du rôle de tuteur ou maître d'apprentissage dans le secteur HCR, en apportant une compréhension approfondie des enjeux de l'alternance et des responsabilités associées.

L'objectif est de permettre aux stagiaires de situer leur rôle au sein du parcours de formation de l'alternant, de comprendre les attentes pédagogiques et les spécificités des contrats, et d'adopter une posture d'accompagnant référent.

Les stagiaires apprendront à présenter leur entreprise, le métier, et le secteur HCR dans son ensemble, se positionner comme référent pédagogique dans la relation avec l'alternant, analyser les besoins et le degré d'autonomie d'un jeune, formuler un parcours d'alternance clair, structuré et progressif, expliquer les obligations légales et contractuelles du tutorat (apprentissage, professionnalisation).

Des vidéos interactives, des mises en situation de communication avec un alternant, des outils d'aide à la formalisation du parcours de formation et des quiz d'ancrage permettront de sécuriser l'appropriation des fondamentaux pédagogiques du tutorat.

Bloc 2 : Accueillir et intégrer un alternant (3 heures)

Ce module a pour objectif de renforcer la capacité du tuteur à organiser un accueil structuré, humain et efficace, garantissant les meilleures conditions d'intégration pour l'alternant.

L'approche privilégie la préparation, la disponibilité et la qualité relationnelle afin de créer un climat de confiance favorable à la montée en compétence.

Les stagiaires apprendront à organiser l'accueil de l'alternant dans l'équipe et les locaux de manière professionnelle et bienveillante, expliquer les règles de fonctionnement de l'entreprise (hygiène, sécurité, consignes internes), construire un parcours d'intégration progressif et réaliste, anticiper les difficultés d'adaptation et agir en prévention, instaurer une relation de confiance et valoriser l'implication du jeune.

Des études de cas contextualisées, des témoignages vidéo, un atelier de conception de parcours d'intégration, ainsi que des outils concrets (check-lists, planning de suivi) seront mis à disposition pour structurer les pratiques d'accueil et de suivi dès les premières semaines.

Bloc 3 : Former et évaluer en situation de travail (4 heures)

Ce module vise à outiller les tuteurs pour qu'ils puissent transmettre efficacement leurs savoir-faire en situation de travail, tout en assurant un suivi pédagogique rigoureux en lien avec les référentiels métiers.

Il met l'accent sur la progressivité des apprentissages, l'observation active, et la coordination avec les équipes pédagogiques des centres de formation.

Les stagiaires apprendront à planifier des séquences d'apprentissage cohérentes avec les compétences visées, organiser les activités formatives au sein du poste de travail, observer, analyser et exploiter les erreurs comme opportunité d'apprentissage, évaluer les acquis de manière constructive et participative, articuler les apprentissages en entreprise avec ceux du CFA, participer aux évaluations qualifiantes, notamment les CCF.

Des grilles d'observation, des exemples de situations formatives, des mises en situation d'évaluation et des scénarios de progression pédagogique accompagneront la montée en compétence des stagiaires.

Bloc 4 – Cadre juridique et contrats en alternance (3 heures)

Ce module permet aux tuteurs de maîtriser les éléments juridiques et contractuels indispensables pour exercer leur rôle en conformité avec la réglementation en vigueur dans le secteur HCR.

Il inclut également un volet sur les aides et dispositifs d'accompagnement existants pour les alternants et les employeurs.

Les stagiaires apprendront à distinguer les caractéristiques des différents contrats d'alternance, connaître les droits et devoirs liés au statut de l'alternant, respecter les règles spécifiques au secteur HCR (temps de travail, sécurité, encadrement des mineurs), identifier les aides mobilisables pour faciliter l'accès et le maintien en formation, communiquer de manière claire et adaptée à l'alternant sur les conditions du contrat.

Des modules interactifs, des cas pratiques juridiques, des fiches mémo et une évaluation finale permettront aux stagiaires de sécuriser leurs pratiques contractuelles et de mieux accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle.

Méthodes pédagogiques

Le détail se trouve dans chaque bloc, nous alternerons des modules interactifs, des cas pratiques, des outils d'aide à l'apprenant et des quizz.

Public concerné et modalités d'accès

Les tuteurs et maîtres d'apprentissage de la branche qui encadrent ou qui souhaitent encadrer un alternant en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Le tuteur doit justifier de l'obtention du permis de former au moment de la conclusion du contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Le tuteur peut être le chef d'entreprise ou un salarié qualifié, expérimenté et volontaire.

Il accueille, informe et guide les nouveaux embauchés, organise leurs activités dans l'entreprise, favorise l'acquisition des savoir-faire professionnels, assure le suivi de la formation et participe aux évaluations, en relation avec l'organisme de formation.

Prérequis :

- Maîtrise de l'outil informatique et bureautique
- Maîtrise de la langue française.

Durée de la formation

14 heures présentiel sur 2 jours.



Lieux de la formation

A définir

Délai d'accès à la formation

4 mois

Evaluations

À l'entrée en formation: vérification des pré-requis, test de positionnement

À l'issue de la formation: Évaluation des connaissances/compétences, permettant de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques,

sous forme de :

- Test de fin de formation,
- Questionnement oral par le formateur,
- Mises en situation professionnelles analysées par le formateur.

Modalités d'évaluation de l'appréciation des stagiaires en fin de formation : Questionnaire de satisfaction.

Accessibilité PMR

Adaptation en fonction du handicap

Référent handicap : 04 89 110 114

Certification

La formation sera enregistrée auprès de Certidev et le certificat délivré permettra d'encadrer des stagiaires dans le milieu de l'HCR.

Tarif

Selon financement OPCO

Contact

04 12 28 03 92

contact@astoria-academie.com

Indicateurs

Les indicateurs complets sont accessibles sur www.inserjeunes.education.gouv.fr

Taux de réussite
99,6%

Taux de satisfaction
99%

Taux d'interruption en
cours de formation
1,5%